L'AUTORISATION DE TENIR LE CONGRÈS DÉLIVRÉE IN EXTREMIS

Le SNPSSP dénonce une «situation de non-droit»

Le congrès du Syndicat national des spécialistes de la santé publique s'est tenu dans des conditions particulières. Ce n'est qu'une heure avant le début des travaux que l'autorisation a enfin été notifiée au syndicat. Le docteur Yousfi dénonce une situation de non-droit. Des syndicats autonomes de différents secteurs ont fait part à l'occasion de ce congrès de leur détermination à s'imposer comme un partenaire social incontournable en dépit des pressions.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Avec pas moins de deux heures de retard, le congrès du SNPSSP a enfin pu se tenir. Réunis à la mutuelle des travaux publics, les congressistes étaient réduits à attendre l'autorisation de la Wilaya. Autorisation qui n'a été délivrée qu'à onze heures alors que la demande avait été déposée par le syndicat il y a plus de quinze jours. Des conditions inédites décriées par le docteur Yousfi qui remettait hier son mandat en jeu.

En présence de représentants des syndicats autonomes de plusieurs secteurs, le président sortant a qualifié d'édifiante la situation que vivent les syndicats autonomes. Le Dr Yousfi désigne comme responsable l'ensemble du gouvernement qu'il appelle à assumer les conséquences de la gestion du secteur et de la fermeture du dialogue. Une réalité faite de manœuvres et d'intimidations allant jusqu'à l'interdiction de l'accès au ministère aux syndicalistes. En dépit de ces pressions, dira Yousfi, le syndicat a résisté, payant pour ses positions et restant fidèle à la même ligne de conduite depuis des années. Face aux dérives du ministère et à ce que Yousfi assimile à de la complicité de la part de l'ensemble du gouvernement, un seul mot d'ordre : la mobilisation. Le SNPSSP, promet Yousfi, continuera de dire que le malade et le spécialiste méritent mieux. Se succédant à la tribune lors de l'ouverture des travaux du congrès du SNPSSP, les représentants des autres syndicats autonomes ont abondé dans le même sens. Le coordonnateur du Cnes rappellera que son engagement reste intact tout en souhaitant que le congrès puisse être la meilleure réponse au ministère de la Santé. Le Dr Merabet, dont le syndicat a subi de plein fouet la politique répressive du ministère de la Santé, a rappelé que malgré les tempêtes et les pressions, les syndicats autonomes résistent et les pouvoirs publics savent aujourd'hui qu'ils ne peuvent plus compter sans eux. Le Dr Merabet est formel : avec Ould Abbès, c'est le pire des scénarios qui se réalise puisque ce ministre, dira-t-il, a fait de sa priorité non pas la politique de santé mais la surveillance des syndicats autonomes et leur répression.

Photo : NewPress

Le Dr Yousfi et le SNPSSP ne désarment pas.

Idem pour Nouar Larbi du Cnapest qui appelle Ould Abbès à la sagesse pour éviter, dit-il, que d'autres syndicats ne s'invitent dans le bras de fer qui l'oppose aux syndicats autonomes.

Fort du soutien de ses compagnons de lutte, le SNPSSP poursuivra aujourd'hui au second jour du congrès l'opération de renouvellement de ses structures dans une sérénité que les tentatives de blocage n'ont pas altérée.

N. I.

CONTREBANDE

Saisie de moteurs et pièces de rechange à Mostaganem

Plus de deux milliards de centimes en pièces détachées et un lot de moteurs usagés pour véhicules de tourisme ont été saisis par les services des douanes de la circonscription de la wilaya de Mostaganem, hier lundi vers une heure du matin, sur l'autoroute Est-Ouest, au niveau de la commune de Yellel. C'est au cours d'un barrage routier qu'un camion de marque Sonacome, immatriculé à M'sila, chargé de 400 bottes de foin a été intercepté par les douaniers avec à son bord deux individus originaires de cette wilaya. Les produits prohibés saisis sont interdits par l'article 64 de la loi de finances de 2009.

Durant ce mois de juin, les douaniers ont procédé également au même endroit de l'autoroute à la saisie de pièces de rechange usagées importées frauduleusement dont la valeur s'élève à dix milliards de centimes. Ainsi, en application de la loi, il a été procédé à la saisie du véhicule, des moteurs et des pièces détachées.

A. B.

EXAMEN DE SIXIÈME

De plus en plus d'élèves l'obtiennent avec mention

Avec un taux de réussite de 76 %, les résultats de l'examen de fin du cycle primaire session mai 2012 confirment la tendance amorcée en 2008 avec le passage au moyen de la première promotion issue de la réforme du système éducatif.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - De plus en plus d'élèves réussissent l'examen de «cinquième» et de plus en plus d'élèves obtiennent de bonnes mentions. De même que l'écart se compresse de plus en plus entre les notes obtenues par les élèves au terme de cet examen, devenu national, et celles que donnent les instituteurs à titre de l'évaluation continue des élèves.

Par les chiffres, ce sont 452 388 élèves sur les 599 014 inscrits qui ont réussi l'examen. 24 471 l'ont réussi avec brio. Ils ont obtenu une mention «excellent» en réalisant une moyenne entre 9/10 et 10/10. Les parents de 85 d'entre eux peuvent être fiers car leurs enfants ont réussi un sans faute : 10/10. Aussi, qualitativement parlant, 358 730 élèves ont été reçus avec mention, soit près de 80 % des élèves ayant réussi l'examen. Dans le détail, ce sont 90 894 mentions «très bien» (entre 8/10 et 9/10), 124 603 mentions «bien» (entre 7/10 et 8/10) et 118 782 mentions «assez bien» (entre 6/10 et 7/10). La moyenne générale des admis est de 7,07/10. Celle des élèves ajournés est de 3,67/10. Comparativement à 2011 où 78,46% des élèves présents ont réussi l'examen, il y a lieu de signaler un léger recul de 2,46%. Un recul qui, souligne-t-on, n'altère pas la tendance amorcée depuis 2008 (54,40% en 2008, 67,44% en 2009 et 64,34% en 2010).

Ces statistiques ont été communiquées, hier, lors d'une conférence de presse tenue au cabinet du ministre de l'Education nationale par le directeur central des enseignements primaire et moyen, Brahim Abassi. Il en ressort également que les notes de contrôle continu ont porté le taux d'admission en 1re année moyenne à 90,18%, soit 536 825 élèves. 84 437 élèves (14,18%) sont passés au palier supérieur grâce au contrôle continu. «L'admission en 1re année moyenne, faut-il le rappeler, tient compte de la moyenne générale annuelle du contrôle continu pour les candidats non admis à l'examen.»

Sinon, si un élève n'obtient pas la moyenne au titre de l'évaluation de son instituteur et est admis à l'examen, il passe systématiquement au moyen. Une deuxième session est programmée pour le 26 juin prochain. Elle concerne 62 216 élèves. Il s'agit des 58 456 non admis et des 3 760 s'étant absenté lors de la première session. L'examen de «cinquième» (ou communément la «sixième» en référence au nombre d'années du primaire dans l'école fondamentale), qui sanctionne le passage du primaire au moyen, est un examen national obligatoire institué en 2005. Il porte sur trois matières, à savoir les mathématiques et les langues arabe et française. Ce n'est pas un «obstacle» entravant le parcours scolaire des écoliers mais, avance M. Abassi, «un moyen pédagogique de se procurer des données fiables sur le niveau de maîtrise des outils d'apprentissage et des connaissances nécessaires aux élèves pour la poursuite du cursus».

L. H.

Epreuve de l'éducation islamique au BEM

Le directeur des enseignements primaire et moyen au ministère de l'Education nationale s'est, par ailleurs, arrêté sur le sujet adopté pour l'épreuve de l'éducation islamique au BEM et dont des élèves se sont plaints de ne l'avoir pas eu au programme : «Il s'agit de restituer des versets de la sourate Fossilate (de 34 à 36). Le cours intitulé El istikama (droiture, ndlr) se base sur ces versets. Avant 2008, les collégiens étaient tenus de les réciter. Mais après cette date, ce cours a été intégré avec celui sur Thawab el imen (les mérites et fruits de la foi, ndlr). Or, ces versets sont programmés dans le nouveau cours.

La commission installée par le ministère pour enquêter sur le sujet a conclu que certains enseignants n'ont pas jugé utile d'insister auprès de leurs élèves pour les réciter. Soit. Aucun élève ne sera sanctionné. Ceux ayant restitué les versets auront leur note. Et le barème sera adapté pour ne pas léser les autres.»

L. H.

Coût de l'examen

Il convient de noter que cette première session de mai 2012 a coûté 760 millions de dinars à l'Etat, soit environ 1 000 DA par élève. L'élève y contribue à hauteur de 10% (100 DA). Ce montant représente 16% de l'enveloppe financière consacrée aux trois examens (la sixième, le BEM et le bac), il s'élève à 4,75 milliards de dinars. Elle a également mobilisé 60 000 surveillants et 3 365 observateurs.

L. H.

AGRESSIONS DES OUVRAGES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

La SDA de Bologhine accuse les APC

La direction de la Société de distribution d'électricité et du gaz d'Alger (SDA) de Bologhine, filiale du groupe Sonelgaz, impute les agressions d'ouvrages d'électricité et de gaz notamment aux collectivités locales. Des agressions qui souvent provoquent des coupures aux clients.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - De nombreux cas d'agression d'ouvrages d'électricité et du gaz ont été enregistrés par la SDA Bologhine durant l'année 2011. Il y a eu 245 cas d'agression d'ouvrages électriques et 352 autres sur des ouvrages de gaz.

«Les travaux des tiers à proximité des ouvrages d'électricité et de gaz portent atteinte à nos réseaux et induisent des perturbations de distribution. Cette année, ces agressions ont engendré des coupures de gaz pour 5 854 clients», a indiqué Ahmed Rahem, directeur de distribution de la SDA de Bologhine, hier, lors de la présentation du bilan 2011 de sa société, à Alger. Pour lui, la responsabilité incombe en premier lieu aux APC qui, dit-il, «délivrent des autorisations sans avis préalable des services concernés».

Il affirme, toutefois, qu'un recensement des sites agressés est en cours. «Nous sommes en train de constituer des dossiers de plaintes», a-t-il encore ajouté.

L'intervenant a également souligné le problème de fraude sur le réseau électrique. «Le taux de pertes d'électricité est de 30,88%. Cette énergie est essentiellement perdue dans des sites de fraude et de rétrocession notamment dans les bidonvilles», précise-t-il.

Le bilan 2010 de la SDA de Bologhine révèle, par ailleurs, que le solde des créances a atteint 3 763 millions de dinars, soit une régression de -6%.

«Nos créances ont baissé grâce aux mises en demeure adressées aux clients qui n'honorent pas leurs factures», dira Ahmed Rahem.

La Direction de distribution de Bologhine a également enregistré un chiffre d'affaires de 3 823 millions de dinars, dont 3 267 millions de dinars en électricité et 556 millions de dinars en gaz.

Pour rappel, la Direction de distribution de Bologhine regroupe 19 communes de l'ouest d'Alger. Elle compte plus de 10 500 clients en électricité et 7 390 autres en gaz.

R. N.